

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délicsa Ritchie  
Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : J e a n - P i e r r e  
Chouinard, maire-  
suppléant  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix  
Blondin

**Et :**

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière  
par intérim : Emmanuelle  
Desrochers-Perrault

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. COMMANDE ANNUELLE DE SEL POUR L'HIVER 2021-2022.
4. CONTRAT DE FORMATION POUR L'ENTRETIEN DES BORNES FONTAINES.
5. OFFRE D'ACHAT POUR LES CHALETS DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.
6. DATE D'OUVERTURE DU CENTRE SPORTIF.
7. GLACE SYNTHÉTIQUE DU CENTRE SPORTIF.
8. ACCEPTATION DE L'ADDENDA RELATIF À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION À ORDURES.
9. PÉRIODE DE QUESTIONS.
10. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout d'un point 9 - OFFRE DE SERVICE DE RUES PRINCIPALES.

Les points 9 et 10 actuels deviendront respectivement 10 et 11.

ET le retrait des points suivants :

4. CONTRAT DE FORMATION POUR L'ENTRETIEN DES BORNES FONTAINES.

5. GLACE SYNTHÉTIQUE DU CENTRE SPORTIF.

**3. RÉOLUTION 21-150 - COMMANDE ANNUELLE DE SEL POUR L'HIVER 2021-2022.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit avoir en entreposage une quantité de sel abrasif suffisante pour assurer l'épandage pour la période hivernale 2021-2022.

CONSIDÉRANT le coût à la tonne, soit un maximum de 112,50 \$ + taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat de 150 tonnes de sel abrasif pour l'hiver 2021-2022 auprès de la compagnie Sel Windsor ltée, et ce pour la somme de 16 875 \$ plus taxes applicables.

**4. CONTRAT DE FORMATION POUR L'ENTRETIEN DES BORNES FONTAINES.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**5. RÉOLUTION 21-151- OFFRE D'ACHAT POUR LES CHALETS DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat du Chic-Chac inc. pour l'acquisition des 5 chalets et du bâtiment utilitaire situés au Centre de plein air du lac York au montant de 300 000 \$ payable en plusieurs versements, soit un de 200 000 \$ à la signature et les autres cumulant le 100 000 \$ restant sur une période de 3 ans.

CONSIDÉRANT QUE le Chic-Chac inc. s'engage à hiverner lesdits bâtiments afin de faire de la location à l'année.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville présente une contre-offre au Chic-Chac pour l'achat des 5 chalets et

du bâtiment utilitaire situés au Centre de plein air du lac York .

QU'advenant une acceptation par l'acheteur de la contre-offre de la Ville de Murdochville, le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont par les présentes autorisées à signer le contrat de vente notarié préparé à cet effet.

**6. RÉSOLUTION 21-152 - DATE D'OUVERTURE DU CENTRE SPORTIF.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la date d'ouverture du Centre sportif pour la saison 2021-2022 soit et est fixée au 15 octobre 2021.

**7. GLACE SYNTHÉTIQUE DU CENTRE SPORTIF.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**8. RÉSOLUTION 21-153 - ACCEPTATION DE L'ADDENDA RELATIF À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMIONS À ORDURES.**

CONSIDÉRANT l'addenda à l'appel d'offres pour l'acquisition de camion à ordures préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault.

CONSIDÉRANT QUE cet addenda vise la modification des spécifications du devis, la date de dépôt des soumissions et la date de livraison du camion.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'addenda à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion à ordures préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soit et est accepté par le Conseil municipal.

**9. RÉSOLUTION 21-154 - OFFRE DE SERVICE DE RUES PRINCIPALES**

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'organisation Rues Principales pour seconder la Ville de Murdochville dans sa démarche de planification stratégique pour dynamiser son centre ville.

CONSIDÉRANT le plan de dynamisation du centre ville déposé auprès des membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à cette offre  
s'élèvent à un maximum de  
32 875 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de  
l'organisation Rues Principales pour la seconder  
dans sa démarche de planification stratégique  
pour dynamiser son centre ville et ce, pour un  
coût maximum de 32 875 \$ plus taxes applicables.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

**11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à  
18 h 47.

---

Délisca Ritchie Roussy  
Maire

---

Emmanuelle Desrochers-  
Perrault  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière  
par intérim